Scène de la vie carcéral

I/ L’institution carcérale

**La prison comme institution**

Genèse historique de la prison contemporaine

C’est avec la révolution française qu’apparaissent les prisons pour peines. Avant il existaient des zones d’enfermement ou était mis des nobles qui avaient agis contre le pouvoir royale. Il existait pour les crimes et délit : la peine de galères, la peine d’écartèlement, la peine de travaux forcé, ou de pendaison. En 1791 par l’assemblé constituant la peine de prison est adopté. Cette nouvelle peine apparait comme progressiste et permet de rompre avec la barbarie des supplices. Elle a aussi un certain nombre de mérite, comme la dissuasion mais aussi celle d’expiation (sortir le mal du corps des criminel) et de réadaptation/correction. Cette nouvelle institution à donc pour vocation de corriger les criminels.

Vocation correctrice de la prison

Elle à vocation de protéger la société des criminels, mais aussi de les corriger et de les réinsérer. L’idée de transformation des individus peut être interprété comme l’exercice d’une forme de pouvoir (lecture de Jean Pierre Foucauld dans *Surveiller et punir : naissance de la prison*). Celons-lui le facteur principale de réinsertion est la discipline, il faut les réorientés et rediriger. Il tente de repérer les techniques de disciplines qui sont proposés, tantôt de technique de surveillance que de micro-physique des corps.

Le panoptique

Dispositif carcéral qui permet de surveiller beaucoup de prisonnier avec peu de garde.

L’isolement et individualisation

A Frêne en France au 19e siècle est construit une chapelle pour que les prisonniers puissent assister à la messe, mais celle-ci est construite de manière à isoler chaque prisonnier dans une petite boite ou seule sa tête puissent sortir.

La réforme Amor (1945)

Paul Amor rédige un nouveau rapport : La fonction principale de la prison est l’amendement et le redressement des prisonniers

Des missions contradictoires ?

La dernière loi pénitencière du 24 janvier 2009, pas encore mis en vigueur aujourd’hui est de resserrer et de punir.

Aujourd’hui les téléphones portables sont interdits en prison, pour des questions de discipline, de sécurité. Mais le fait que les prisonniers aient un téléphone portable aideraient fortement à la réinsertion.

Des caractéristiques inhérentes à la prison

* Un isolement « relatifs » des détenus
* Des « sanctions disciplinaires » et une indétermination sur la durée effective de la peine (d’où système d’incitation et un pouvoir de moduler la peine)
* Une activité économique (et notamment le travail)
  + Jusqu’en 1987 le travail était obligatoire dans les prisons

La prison une institution par excellence

La prison est une institution (complète et austère) :

* Elle s’impose à toute la société (institué)
* Elle repose sur une administration légitime historiquement (institutionnalisé)
* Elle produit des effets matériels et symbolique important (instituante)

**La « normalisation » des conditions de vie en détention**

On cherche à rapprocher le plus possible les conditions de vies des prisonniers aux conditions de vie de « dehors ». Comme par exemple le droit à un coupe de téléphone. Les autorités pénitentiaires doivent se rapprocher des conditions de vie de l’extérieur pour améliorer la réinsertion. En prison, en garde à vus ou en hôpital psychiatrique le but est de respecter les droits fondamentaux des détenu, et des « bonnes » conditions de vie.

**Les professions de la prison**

Une diversité d’acteurs

* Surveillants pénitentiaires et personnels administratifs et de dirrection
* Conseillers

Voir sur le power point

Surveillant pénitentiaires : caractéristiques sociales

Elévation du niveau de diplôme : environs 55% des surveillant avec le baccalauréat. Un recrutement « régional » : pour conséquence les stagiaires en régions parisienne, car c’est trop de le bazard.

Taux de féminisation : 72% des directeurs, 30% des surveillants. Un recrutement par corps(concours de directeurs de 1977 et de lieutenant 1994).

Métier assez dévalorisant ou le seul rôle est d’ouvrir les portes.

Le personnel pénitentiaire : un travail en tension

*« Eduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs »* par Gilles Chantraine écrit qu’on demande dans ce contexte au personnel à la fois un rôle d’éducateur et de gardien de la sécurité, deux rôles qui sont en tesion.

Les conseillers pénitentiaires d’insertion et de probation

Ils doivent émettre des avis sur les prisonniers qui seront pris en compte par les juges d’application des peines, et aider la réinsertion. 77% de femmes en 2007, généralement très jeunes inexpérimenté et qui démissionne très vite.

**II/ Scène de la vie carcérale**

**Le « choc carcéral »**

La vie quotidienne dans une institution « totale »

Ervin Goffman écrit en 1968 « *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus »*. Il étudie comment se passe les interactions eu sein des institutions « totales ».

Ce genre d’institution est :

* Une institution « coupé du monde extérieur »
* La vie y est « entièrement réglée selon un programme strict »
* Les reclus sont dépossédés du temps
* Il y a une opposition fondamentale entre les « reclus » et le personnel administratif

Cette institution totale, à des effets puissants sur les personnalités. En effet en entrant ont est déposséder de son identité précédente, l’institution impose une définition de l’identité, semblable aux autres.

Toute vie au sein de l’institution totale est une adaptation secondaire, essayant de se former une identité propre.

La prison est-elle une institution totale ?

Lucie Bony 2014 « *De la prison, peut-on voir la ville* »

**La temporalité de la vie carcérale**